**ADOPTION DU PLAN DE FORMATION HAUTE-MARNE 2018**

**Le Conseil d’Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 portant statut de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 **relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**

Considérant la délibération relative au règlement formation adopté par l’assemblée délibérante du ………………

Considérant l’avis émis par les membres du comité technique réunis le 10 avril 2018,

Sur présentation de Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président,

**Décide à …………………………**

D’approuver et d’adopter pour le compte de la collectivité…………………………………., le plan de formation départemental courant jusqu’à la fin du premier trimestre 2019 (document joint) auquel les agents territoriaux pourront s’inscrire dans le respect des dispositions du règlement de formation adopté précédemment.

|  |  |
| --- | --- |
| Certifié exécutoire compte-tenu de :  - la transmission à Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Marne le  - la publication le | Chaumont, le …………….  Le Maire, Président,  ………………….. |